



Commune de Beauvechain

Décisions du Conseil communal du lundi 6 novembre 2023

Le Conseil communal s'est réuni à la salle du Conseil ce lundi 6 novembre 2023 (4 conseillers étaient absents).

La réunion a débuté avec la proposition de la majorité de report du point relatif à l'approbation du Plan d'Actions Energie-Climat (PAEDC) afin de permettre une nouvelle réunion d'analyse du comité de pilotage. Le Conseil vote le report du point à l'unanimité.

Les conseillers ont ensuite pris connaissance de la délibération du Collège communal du 3 octobre dernier décidant d'approuver le Schéma de Cohésion territoriale de la Croix de Hesbaye (SCoTCH) et de solliciter l'accompagnement de la Province du Brabant wallon pour la présentation à la Commission communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité. Pour rappel, les enjeux de développement territorial à l'échelle de Beauvechain sont :

- Complémentarité et équilibre entre les centralités de Hamme-Mille et Beauvechain,
- Potentiel de terrains urbanisables en réduction progressive et une part impactée par l'aléa d'inondation,
- Attractivité résidentielle afin de maintenir la différente pression foncière (logements abordables pour les jeunes familles),
- Réponse aux besoins de la petite enfance et des aînés,
- Dynamique agricole à encourager.

Une 3^e Opération de Développement rural pour Beauvechain !

En juillet dernier, le marché pour l'élaboration d'un troisième Programme communal de Développement rural pour la période 2024-2034 avait été attribué au bureau d'étude namurois ICEDD pour un montant de 83.550,50 € TVAC.

En matière de Développement rural, la FRW s'est vue confiée par le Gouvernement Wallon des missions de conseil et aide aux communes.

A travers une convention que le Conseil communal adopte à 12 voix pour et 3 abstentions pour ECOLO, la Fondation rurale de Wallonie s'engage à assurer l'information, la consultation et la participation de la population, à contribuer à l'élaboration du Programme communal de Développement rural et à aider la commune à introduire et exécuter les projets contenus dans le PCDR.

Des nouvelles mesures de circulation

Afin de sécuriser les déplacements des citoyens et notamment des usagers faibles et après visite technique du Service public de Wallonie « Mobilité et Infrastructures », il a été décidé à l'unanimité :

- de réserver deux places de stationnement Place St-Martin le long de l'immeuble n°4, avec obligation de maintenir un cheminement piéton d'1,5m ;
- de marquer un corridor cyclable à l'intersection entre la rue de la Bruyère St-Martin et la rue de Beauvechain ;

- de tracer un passage pour piétons devant le Centre culturel de Beauvechain (rue Gabriel Marcelier).

Ces mesures seront matérialisées après approbation du règlement complémentaire par le SPF « Mobilité et Transport ».

Collecte des déchets ménagers : une semaine sur deux et maintien des montants des taxes en 2024

Faisant face à l'inflation qui touche également les services de collecte des déchets et afin de respecter la réglementation du coût-vérité, qui impose aux communes d'imputer entre 95 et 110 % des recettes aux coûts liés à la collecte et au traitement des déchets, le Conseil communal décide de collecter les déchets ménagers résiduels et organiques une semaine sur deux, en découpant l'entité en deux zones, à partir du mois de mars 2024, permettant ainsi de ne pas voir le montant des taxes pour l'exercice 2024 augmenter.

Le Conseil communal valide (12 voix pour et 3 abstentions du côté d'ECOLO) les hypothèses de calcul du coût-vérité d'inBW pour 2024.

PATRIMOINE

En juillet dernier, le Conseil communal décidait d'octroyer un droit d'emphytéose à l'ASBL Centre Régional de la Famille et de l'Enfance pour une durée de 50 années. Préalablement à l'introduction du permis d'urbanisme, il y a lieu de procéder à la désaffectation du bien, que le Conseil communal décide de solliciter par 12 voix pour et 3 abstentions (ECOLO).

Un avant-projet pour la future piscine !

En avril dernier, le Collège communal lançait un appel public aux candidatures afin de désigner un emphytéote en vue de construire et d'exploiter une piscine dans le hameau de La Bruyère. Une seule candidature est parvenue à l'Administration, celle de la société HD AQUASPORTS, comprenant un avant-projet et une note d'intention détaillée, qui ont fait l'objet de vérifications et de négociations avec la commune. Le Conseil communal marque son accord (12 voix pour et 3 voix contre pour ECOLO) sur l'attribution de l'emphytéose et approuve la convention-cadre réglant les modalités de l'emphytéose, le programme de la construction et les modalités relatives à la gestion de la piscine, qui sera exploitée par l'asbl PROMOSPORT.

Le Conseil a ensuite approuvé les points portés à l'ordre du jour de différentes assemblées (IFPBW, IMIO, ORES Assets) avant d'approuver la dotation communale (inchangée) suite à la modification budgétaire numéro 1 du budget 2023 de la Zone de Police Ardennes brabançonne à l'unanimité.

La séance s'est clôturée après approbation des points traitant de personnes à huis clos.

Depuis le 1er octobre, en application du décret du 18 mai 2022 relatif à l'extension de la publicité active dans les pouvoirs locaux, les citoyens peuvent, en plus de l'ordre du jour, consulter les projets des décisions qui seront prises par le Conseil communal en séance publique, leur permettant ainsi de participer davantage à la vie locale -> <https://www.beauvechain.eu/ma-commune/vie-politique/conseil-communal/seances-du-conseil>

Pour rappel, le public est le bienvenu pour assister aux échanges !